

REGLEMENT GRAPHIQUE
4.1 - Plan de zonage

Approbation en conseil communautaire -
24/02/2026

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planéd, Février 2026



- Limites communales**
Parcelles
Bât dur
Bât léger
- Zones :**
Zone Uab de centre-bourg
Zone Uac de centre-ville
Zone Ub de proximité des centralités
Zone Uc de tissu majoritairement pavillonnaire
Zone Uh de hameaux anciens
Zone Uea à vocation majoritaire d'activités artisanales
Zone Uec à vocation majoritaire d'activités commerciales
Zone Ueq d'équipements publics
Zone Uf d'aérodrome
Zone UT1 à vocation touristique de campings, villages vacances, villages de gîtes, colonies et parcs résidentiels de loisirs
Zone UT2 à vocation touristique d'hôtels
Zone UT3 à vocation de gîtes
Zone UT4 à vocation touristique liée aux sports mécaniques
Zone UT5 à vocation touristique de base de loisirs
Zone UT6 à vocation touristique de la grotte Chauvet, de l'Aven d'Orgnac et de l'Aven Marzal
Zone UT7 à vocation touristique du musée de la lavande à Saint-Remèze et du parc animalier à Vagnas
Zone AUa à urbaniser à vocation principale d'habitat
Zone AUas à urbaniser stricte à vocation d'habitat
Zone AUeas à urbaniser stricte à vocation d'activités économiques
Zone A agricole
Zone As agricole à protéger pour des raisons écologiques
Zone Ap agricole à protéger pour des raisons paysagères
Zone AI1 agricole à vocation d'hébergements touristiques
Zone AI2 agricole à vocation d'hébergements touristiques et de séminaires
Zone AI3 agricole à vocation de développement d'hébergements touristiques
Zone AI4 agricole à vocation d'hébergements touristiques et d'activités agricoles
Zone N naturelle
Zone Ns naturelle à protéger pour des raisons écologiques
Zone Npv naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
Zone Ntr naturelle dédiée aux embarcadères/débarcadères de canoë
Zone Ne1 naturelle à vocation d'activités artisanales
Zone Ne2 naturelle à vocation d'activités artisanales et de services
Zone Ne3 naturelle à vocation d'activités commerciales
Zone Ne4 naturelle à vocation d'activités artisanales à Saint-Maurice-d'Ardèche
Zone NI1 naturelle de loisirs liée aux campings
Zone NI2 naturelle de loisirs liée aux gîtes
Zone NI3 naturelle de loisirs liée aux hébergements touristiques
Zone NI4 naturelle de loisirs liée aux activités d'accrobranche
Zone NI5 naturelle de loisirs liée aux activités de paintball
Zone NI6 naturelle de loisirs liée aux activités de tir à l'arc
Zone NI7 naturelle de loisirs liée au golf
Zone NI8 naturelle de loisirs liée aux restaurants
Zone NI9 naturelle de loisirs liée aux sports mécaniques
Zone NI10 naturelle de loisirs liée aux aires de stationnement
Zone NI11 naturelle de loisirs liée aux jardins partagés
Zone NI12 naturelle de loisirs liée aux musées
Zone NI13 naturelle de loisirs liée à la voie verte
Zone NI14 naturelle de loisirs liée aux activités de plein air
- Prescriptions graphiques :**
Emplacements réservés
Orientations d'Aménagement et de Programmation
Servitudes de projet
Servitudes de résidences principales
Secteurs concernés par des risques naturels (se reporter au plan des risques naturels)
Polygones d'implantation au sein des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Changements de destination autorisés :**
à vocation d'habitat
à vocation d'artisanat
- Servitudes de mixité sociale :**
25% minimum
30% minimum
40% minimum
50% minimum
100%
- Trame verte et bleue :**
Boisements et ripisylves
Haies
Arbres isolés
Corridors écologiques
Zones humides
Espaces de fonctionnalité des zones humides
Espaces de mobilité des cours d'eau
Secteurs de carrière
Voie verte à maintenir (Via Ardèche)
Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)

